



10 ans

de garantie pour les surfaces

pour l'utilisation de ferrures de volets MACO RUSTICO à surface PREMIUM PLUS

La société Mayer & Co Beschläge GmbH, FN 136280 m, 5020 Salzburg, Alpenstraße 173, Autriche (en abrégé « **MACO** ») est un partenaire attrayant pour les fabricants de systèmes techniquement exigeants pour fenêtres, portes et volets ainsi que relevant des domaines connexes. MACO attache une grande importance à la qualité de ses ferrures et systèmes de ferrures et soumet ses produits à des critères de contrôle rigoureux.

Les ferrures de volets RUSTICO munis de la finition de surface MACO PREMIUM PLUS présentent une résistance particulière à la corrosion. C'est pourquoi MACO accorde à ses clients de ferrures de volets MACO RUSTICO dotés d'une surface PREMIUM PLUS, en plus de la garantie légale, une garantie volontaire de fabricant aux conditions suivantes.

Conditions de garantie au verso

1. DECLARATION DE GARANTIE

La garantie de surface MACO est valable pour une durée de **10 ans à compter de la date de la facture** et exclusivement au profit de **transformateurs** qui ont acheté des ferrures de volets MACO RUSTICO avec surface PREMIUM PLUS auprès de MACO et qui les posent dans les systèmes de fenêtres ou de portes de leur fabrication, mais pas au profit de consommateurs finaux ou d'autres groupes de personnes. La cession de droits de garantie à des tiers est interdite. Les tiers ne peuvent donc déduire aucune prétention de la présente déclaration de garantie ni invoquer aucune prétention au profit des transformateurs, même en se prévalant d'un contrat avec effets de protection au profit de tiers.

La garantie de surface MACO porte exclusivement sur la finition de surface des ferrures de volets MACO RUSTICO avec surface PREMIUM PLUS.

En conséquence, il existe un cas de garantie lorsque, dans les 10 ans à compter de l'achat (date de la facture) d'une ferrure de volets MACO RUSTICO avec surface PREMIUM PLUS et traitement de celle-ci par le transformateur,

- › on observe une atteinte nettement visible due à la rouille rouge sur la surface laissée libre après montage, ou
- › que la surface se détache en raison de corrosion touchant le matériau de base alors que le produit a été utilisé conformément à sa destination et dans le respect des conditions et exceptions de garantie ci-après.

2. INVOCATION DE LA GARANTIE PAR LE TRANSFORMATEUR

Il incombe au transformateur d'invoquer la garantie de surface MACO par écrit vis-à-vis de MACO avant l'expiration du délai de garantie et dans les quatorze (14) jours suivant la prise de connaissance d'un cas de garantie, ainsi que de présenter la facture originale et de remettre à MACO les pièces concernées.

3. NOS PRESTATIONS EN CAS DE GARANTIE

Lorsqu'il se présente un cas de garantie au sens des présentes conditions de garantie, et s'il n'existe aucun motif d'exclusion au sens du point 5, MACO remplace gratuitement la ferrure ou la pièce défectueuse. Si la pièce défectueuse a déjà été retirée de la gamme, MACO garantit son remplacement gratuit par une pièce de qualité au moins équivalente ayant la même fonction.

L'exécution d'une prestation de garantie dans un cas de garantie ne prolonge pas le délai de garantie et ne déclenche aucune garantie nouvelle. Le délai de garantie résiduel restant à courir sur le délai initial s'applique également au produit remplacé.

La prestation de garantie se limite au remplacement gratuit de la ferrure ou de la pièce défectueuse. Elle n'inclut pas les frais allant au-delà du remplacement de la pièce, par exemple frais de livraison ou de transport, frais de démontage et de pose des pièces de ferrures, frais de réparation, etc., ni en particulier les dommages et intérêts et le remboursement de dommages consécutifs. La présente déclaration de garantie ne restreint pas les dispositions légales au préjudice du titulaire de la garantie.

4. CONDITIONS A REMPLIR POUR BENEFICIER DE LA GARANTIE

La garantie de surface MACO n'est accordée que si les conditions suivantes sont satisfaites cumulativement :

- a) le client a utilisé les ferrures de volets MACO RUSTICO de manière professionnelle et conforme à leur destination, conformément aux descriptifs des produits (consultables dans la zone de téléchargement du site www.maco.eu);
- b) le client a observé et respecté toutes les indications d'utilisation, de traitement, de sécurité et de mise en garde de MACO ainsi que les autres exigences conformément aux indications de montage ;
- c) le client a utilisé exclusivement des vis de ferrures MACO RUSTICO en acier inoxydable ;
- d) le client peut apporter la preuve qu'il a fait poser les ferrures de volets MACO RUSTICO par du personnel qualifié, conformément aux règles de l'art ;
- e) le client peut apporter la preuve qu'il a satisfait à toutes les obligations d'instruction vis-à-vis de l'utilisateur final ;
- f) le client peut apporter la preuve, en produisant un livret de maintenance ou de garantie, qu'il a effectué les maintenances requises conformément aux instructions de maintenance et d'emploi propres au produit de MACO pour les ferrures de volets MACO RUSTICO ; et
- g) le client a exclusivement utilisé des composants de MACO lors du traitement des ferrures de volets MACO RUSTICO.

5. EXCLUSION DE GARANTIE

Sont **exclus** de la garantie

- a) les plages de réglage, vis de serrage, vis de réglage et pièces mobiles ;
- b) le métal nu au niveau des interfaces et des perforations et la corrosion qui en découle ;
- c) les dommages mécaniques subis par la surface ;
- d) les systèmes de ferrure électromécaniques, par ex. les pièces électriques, électroniques et magnétiques ainsi que leurs éléments mécaniques ;
- e) les composants qui ne peuvent pas être enduites de PREMIUM PLUS pour des raisons liées à la technique de fabrication ;
- f) l'utilisation inappropriée ou incorrecte contrairement aux instructions de montage de MACO ;
- g) les ferrures de volets MACO RUSTICO avec surface PREMIUM PLUS sur lesquels de la corrosion a été transférée par des matériaux étrangers ;
- h) les ferrures de volets MACO RUSTICO avec surface PREMIUM PLUS où une rouille détachée se dépose sur des surfaces non endommagées ;
- i) les pièces de ferrures MACO qui ont été posées en combinaison avec des éléments venant de fabricants tiers ;
- j) les ferrures de volets MACO RUSTICO ou pièces qui ont été stockées ou transportées de façon incorrecte ainsi que
- k) les articles caractérisés comme tels dans le catalogue MACO RUSTICO.

6. DROIT APPLICABLE, LIEU D'EXECUTION, COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit applicable est le droit autrichien à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (CISG) du 11 avril 1980. Le lieu d'exécution des obligations découlant de la présente garantie est 5020 Salzburg, Autriche. Le for judiciaire exclusif est le tribunal compétent de 5020 Salzburg.